

Assemblée générale de Rennes du jeudi 5 avril 2018

le compte-rendu CGT

Une AG des personnels s'est tenue à Rennes à l'appel des sections syndicales CGT, Solidaires et FO Finances publiques 35. Elle a réuni 50 agents, du CFP de Rennes Magenta, de la Cité et du Turgot. Une autre AG se tenait en même temps à Saint-Malo.

Le constat est unanime : la grève massive du 22 mars a exprimé le rejet des projets destructeurs de la mission CAP 2022 et l'attachement des agents des Finances publiques à leurs missions, leur statut et au service public.

Depuis, des AG du personnel se réunissent dans de nombreux départements pour décider des suites de l'action. Ainsi les agents de la DRFiP 75 ont voté la grève à compter du 3 avril, ceux du Val de Marne se sont prononcés pour une journée de grève le 13 avril pour peser sur la campagne IR.

Une intersyndicale nationale DGFIP s'est tenue mercredi 4 avril. Elle a confirmé la volonté commune de la CGT, Solidaires et FO de travailler à la mise en œuvre d'un processus de mobilisation très fort à la DGFIP et la nécessité pour y parvenir d'organiser partout des AG des personnels.

Au moment où se tenait l'AG, un CTL était convoqué avec à son ordre du jour la campagne IR 2018, de nouvelles réductions d'horaires d'ouverture au public, la mise en place d'un nouveau SFACT, de SIRHIUS...

Les collègues ont évoqué de nombreux sujets :

- 50000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État ;
- la DGFIP est en première ligne (20000 suppressions d'ici 2022) ;
- les nouvelles règles de gestion qui permettront aux directeurs d'affecter les agents à leur guise sur le département ;
- avec la mission CAP 2022, ce sont des abandons et des transferts de missions de service public au privé ;
- la privatisation de la mission cadastrale et de sa mise à jour ;
- les fusions programmées des services, par exemple un SPF par département, le transfert des actes aux notaires...
- SIRHIUS qui met en place une nouvelle organisation des RH, sous forme de plate-forme interrégionale à St-Brieuc, qui gèrera 10 directions et une plate-forme téléphonique à Melun. Cela se traduira par des suppressions d'emplois et la rupture du lien entre les collègues et leur service RH. Les agents seront livrés à eux-mêmes avec une nouvelle application informatique complexe.
- les dysfonctionnements informatiques liés à la mise à jour de la taxe d'habitation 2018 dans les SIP, avec un blocage lié à la mise à jour automatique des bailleurs sociaux, qui devait être mis en place depuis plusieurs années.

Les agents ne peuvent même plus procéder aux changements d'adresses de nombreux contribuables et ne savent pas quand ni comment les mises à jour seront effectuées ou s'ils devront eux même traiter de nouvelles listes.

Cette situation illustre le chaos que va provoquer la mise en place du prélèvement à la source dès la campagne IR, dont la complexité est cachée aux usagers. Nous serons confrontés à un afflux massif dans les accueils, au téléphone ou sur E-Contacts, alors que les SIP sont déjà dans une situation précaire, sans parler des bugs informatiques dont la presse se fait déjà l'écho. Ainsi, le Canard enchaîné du 4 avril, évoque des centaines de milliers de déclarations pré-remplies avec des erreurs, en lien avec un couac entre les déclarations sociales nominatives (DSN). D'ailleurs, la DGFIP reconnaît un problème de transmission des données fiscales.

De plus, la campagne IR 2018 sera placée sous le signe de l'obligation de télédéclaration pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 15000 euros. L'obligation numérique pour les contribuables jugés par la DGFIP comme "récalcitrants" avec la menace de l'amende de 15 euros s'annonce comme un élément supplémentaire des lourdes difficultés annoncées pour la campagne IR 2018.

Le prélèvement à la source aura aussi des conséquences pour les SIE, également dans une situation précaire et déjà confrontés à d'incessants bugs informatiques. Le risque est grand de voir le recouvrement de l'IR (impôt sur le revenu) donné à l'URSSAF, préfigurant ainsi la fusion IR/CGS, et la disparition du quotient familial.

- Avec le droit à l'erreur, l'abandon de la mission de contrôle fiscal telle qu'on la pratique aujourd'hui, des menaces pèsent sur les Brigades de Vérifications et les PCE ;
- la fin de la séparation ordonnateur comptable ;
- la création d'agences comptables dans les collectivités ;

- le contexte de luttes revendicatives autour de la défense du service public postal (facteurs en grève), du service public ferroviaire (cheminots), de la santé (EPHAD, Urgences), de l'énergie (EDF), contre la sélection à l'université (étudiants), contre les suppressions d'emplois et pour l'augmentation des salaires (Carrefour) etc...

Dans les discussions, les revendications au niveau fonction publique ont été largement rappelées :

- le rattrapage du pouvoir d'achat ,
- la revalorisation du point d'indice et la reconnaissance des qualifications ;
- l'abandon du jour de carence ;
- le maintien du statut des fonctionnaires ; non à la contractualisation.

D'autre part, il a été aussi rappelé que les suppressions d'emplois, les restructurations permanentes des services, le manque de moyens alloués débouchent sur une baisse de la qualité du travail et du service public que les agents ne cautionnent pas. Cette dégradation des conditions de travail et d'accueil des usagers est aussi un facteur important de la détérioration de la santé au travail des agents de la DRFiP.

Afin d'impliquer le plus grand nombre de collègues, pour une grève massive, il a été proposé :

- d'établir dans les services des cahiers revendicatifs ;
- de faire remonter aux syndicats nationaux le compte rendu de l'A.G,
- de lire à l'occasion de la deuxième convocation du CTL une déclaration intersyndicale reprenant les revendications :
 - Arrêt des suppressions d'emplois, pourvoi des postes vacants ;
 - Arrêt des restructurations, fusions et fermetures de sites et de services ;
 - Maintien de toutes les missions et respect de la séparation ordonnateur/comptable ;
 - Défense de la promotion interne ;
 - Maintien du statut général et de nos statuts particuliers, non aux nouvelles règles DG en matière de mutation ;
 - Abandon du prélèvement à la source (PAS) ;
 - Retrait des projets destructeurs Action publique 2022.

Il a été également décidé :

- d'organiser un rassemblement des agents vendredi 13 avril à partir de 11h 30 devant le CFP de Rennes Magenta, afin d'informer les usagers des dangers du prélèvement à la source et aussi de peser sur la campagne IR et de fait sur la direction. La presse y sera conviée.

Ce rassemblement prendra la forme d'une AG qui permettra de rendre compte des réponses du DRFiP 35 à la déclaration intersyndicale lue lors de la re-convocation du CTL.

Elle permettra aussi de décider des suites de l'action. (vote unanime).

- de faire remonter à nos syndicats nationaux la proposition d'un appel national à la grève à la DGFIP à l'occasion de la campagne IR. (1 abstention)

TOUS ENSEMBLE

RASSEMBLONS-NOUS DEVANT L'ACCUEIL MAGENTA

LE VENDREDI 13 AVRIL A 11 H 30

Rennes, le 5 avril 2018